
**AVIS PUBLIC – ADOPTION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-528
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2014-506 RELATIF AU
CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

PRENEZ AVIS, conformément aux dispositions de l'article 10 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c E-15.1.0.1), qu'un projet de règlement *modifiant le Règlement numéro 2014-506 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* a été déposé lors de l'assemblée régulière tenue le 6 septembre 2016 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose :

1. D'interdire à tout membre du conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité ;
2. De rendre cette interdiction applicable au personnel de cabinet d'un membre du conseil.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le 4 octobre 2016 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 245, chemin Picard à Shefford.

Le projet de règlement *modifiant le Règlement numéro 2014-506 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* est disponible au bureau de la municipalité situé au 245, chemin Picard à Shefford, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Fait à Shefford le 9 septembre 2016.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma

(s) *Sylvie Gougeon*

SYLVIE GOUGEON

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Sylvie Gougeon, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité du Canton de Shefford, certifie par la présente avoir publié, en date du 9 septembre 2016, l'avis public concernant l'adoption du *Règlement numéro 2016-529 modifiant le Règlement numéro 2012-490 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : Mairie du Canton de Shefford et Dépanneur Val-Maher.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9 septembre 2016.

SYLVIE GOUGEON
Directrice générale et secrétaire-trésorière